

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2022 à 18h30

N°DCM2022.11.30/05

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER-GABRION)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Aliénation du véhicule nacelle « Nissan Cabstar » immatriculé 1473XM74

En 2007, la Commune a fait l'acquisition d'un véhicule nacelle d'occasion de type Nissan Cabstar au prix de 46 461.61€ TTC, l'ensemble datant de 2002.

Ce véhicule nacelle est référencé à l'inventaire sous le numéro 2007-19. Il est à ce jour totalement amorti et totalise un kilométrage d'environ 48 000 kilomètres pour 20 ans d'âge.

Depuis quelques années, cet équipement connaît de nombreuses pannes rendant son exploitation coûteuse et aléatoire.

Lors de sa séance du 28 septembre dernier, le conseil municipal a voté les crédits budgétaires pour l'acquisition d'un véhicule nacelle neuf. Dans le cadre de la consultation d'achat il est proposé que l'ancien véhicule fasse l'objet d'une reprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la cession du véhicule nacelle peut excéder 4 600€, seuil au-dessous duquel Monsieur le Maire à délégation au titre de la délibération du 25 juin 2022, une délibération est nécessaire pour autoriser cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de vendre le véhicule nacelle immatriculé 1473XM74 dans le cadre d'une reprise pour l'achat d'un matériel neuf.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 6 décembre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 30 novembre 2022

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

D.G.S.

